



VOS INFORMATIONS



Date d'édition : 03/02/2025
N° client : 544270
N° de compte : 30001240195
N° SIRET : 35275043400016

SICA LES FINS GOURMET
SICA SICA LES FINS GOURMETS
PLACE DE LA MAIRIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

VOTRE ESPACE CLIENT



Rendez-vous sur sacem.fr pour
consulter et régler vos factures
ou flashez ce QR code



VOTRE CONTACT



@ dl.toulouse@sacem.fr
☎ 05 67 34 81 80
✉ Délégation de Toulouse
Bd Lascrosses
7 Esplanade Compans Caffarelli
CS 28502
31685 TOULOUSE CEDEX 6

Facture n° : 1525010088401

Paiement comptant avant le 28/02/2025
Pas d'escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION	Qte	Prix Unitaire	Montant HT
Commerce de détail Rémunération équitable : Référence 02-10001911182-07 Période de référence du 01/02/2025 au 31/01/2026 Période facturée du 01/02/2025 au 31/01/2026 PLACE DU FOIRAIL 46160 CAJARC	1	109,54	109,54
TVA**			
Montant HT	Assiette	Base HT	Taux
109,54	50%	54,77	20,00%
109,54	50%	54,77	10,00%
Total HT € :			109,54
Total TVA :			16,43
Total TTC en €			125,97



La SPRE est chargée de collecter la Rémunération équitable au bénéfice des artistes interprètes et producteurs de disques. Cette rémunération est payée en complément des droits d'auteur, dès que la diffusion de musique est réalisée à l'aide de supports enregistrés (radio, TV, CD, fichiers numériques...).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

La redevance figurant au recto correspond à la rémunération équitable due aux artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes pour la diffusion publique de musique enregistrée dans votre établissement, quel que soit le moyen utilisé (radio, télévision, juke-box, lecteur de disques, de fichiers numériques...)

Ce droit à rémunération reconnu par le Code de la propriété intellectuelle est distinct des droits d'auteur : il est géré par la SPRE (Société pour la Perception de la Rémunération Equitable) qui a mandaté la Sacem afin qu'elle en effectue le recouvrement.

Le mode de calcul de la rémunération équitable a été fixé par la Commission prévue à l'article L 214-4 du Code de la propriété intellectuelle dans le cadre de la décision du 5 janvier 2010 publiée au JORF du 23 janvier 2010, modifiée par la décision du 8 décembre 2010 publiée au JORF du 22 décembre 2010 et par la décision du 30 novembre 2011 publiée au JORF du 7 décembre 2011, instaurant de nouveaux barèmes dans le secteur des lieux sonorisés.

Conformément à ces décisions réglementaires, les cafés et restaurants, les établissements relevant du commerce de détail, de la grande distribution généraliste et spécialisée et les salons de coiffure relèvent, de l'application de barèmes autonomes non assis sur le droit d'auteur. Pour les autres lieux sonorisés, la tarification est liée au droit d'auteur et déterminée, par application du taux de 65% sur le montant hors taxes des droits d'auteur notifié par la Sacem, avec un minimum annuel spécifique à chaque catégorie d'activité (dont le montant est consultable sur le site spre.fr).

Pour obtenir toute information relative à la détermination du montant de la rémunération équitable, merci de prendre contact avec votre délégation régionale dont les coordonnées figurent au recto.

Données personnelles (Règlement Général à la Protection des Données n°2016/679 du 27 Avril 2016, dit "RGPD")

Données traitées par et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr

NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS

Le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'application d'une pénalité calculée en multipliant la somme par 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'émission de la présente. Le calcul de cette pénalité s'effectuera par périodes successives de 183 jours à compter de la date limite de paiement, étant entendu que la période de 183 jours au cours de laquelle le règlement interviendra sera considérée comme étant entièrement écoulée pour le calcul de ladite pénalité. La pénalité afférente à la première période de 183 jours, à savoir celle suivant immédiatement la date à laquelle le paiement aurait dû intervenir, ne pourra être inférieure à une somme représentant 10% du montant des droits exigibles. En outre, le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de l'indemnisation des autres dépenses éventuellement engagées.

*Montant HT remises déduites

**TVA acquittée sur les encaissements -Article 269-2 c du C.G.I.



VOS INFORMATIONS



Date d'édition : 03/02/2025
N° client : 544270
N° de compte : 30001240201
N° SIRET : 35275043400016

SICA LES FINS GOURMET
SICA SICA LES FINS GOURMETS
PLACE DE LA MAIRIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

VOTRE ESPACE CLIENT



Rendez-vous sur sacem.fr pour
consulter et régler vos factures
ou flashez ce QR code



VOTRE CONTACT



@ dl.toulouse@sacem.fr
☎ 05 67 34 81 80
✉ Délégation de Toulouse
Bd Lascrosses
7 Esplanade Compans Caffarelli
CS 28502
31685 TOULOUSE CEDEX 6

Facture n° : 1525010088402

**Paiement comptant avant le 28/02/2025
Pas d'escompte pour paiement anticipé**

DESIGNATION	Qte	Prix Unitaire	Montant HT
Commerce de détail Rémunération équitable : Référence 02-10000542285-17 Période de référence du 01/02/2025 au 31/01/2026 Période facturée du 01/02/2025 au 31/01/2026	1	109,54	109,54
TVA**			
Montant HT	Assiette	Base HT	Taux
109,54	50%	54,77	20,00%
109,54	50%	54,77	10,00%
Total HT € :			109,54
Total TVA :			16,43
Total TTC en €			125,97



La SPRE est chargée de collecter la Rémunération équitable au bénéfice des artistes interprètes et producteurs de disques. Cette rémunération est payée en complément des droits d'auteur, dès que la diffusion de musique est réalisée à l'aide de supports enregistrés (radio, TV, CD, fichiers numériques...).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

La redevance figurant au recto correspond à la rémunération équitable due aux artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes pour la diffusion publique de musique enregistrée dans votre établissement, quel que soit le moyen utilisé (radio, télévision, juke-box, lecteur de disques, de fichiers numériques...)

Ce droit à rémunération reconnu par le Code de la propriété intellectuelle est distinct des droits d'auteur : il est géré par la SPRE (Société pour la Perception de la Rémunération Equitable) qui a mandaté la Sacem afin qu'elle en effectue le recouvrement.

Le mode de calcul de la rémunération équitable a été fixé par la Commission prévue à l'article L 214-4 du Code de la propriété intellectuelle dans le cadre de la décision du 5 janvier 2010 publiée au JORF du 23 janvier 2010, modifiée par la décision du 8 décembre 2010 publiée au JORF du 22 décembre 2010 et par la décision du 30 novembre 2011 publiée au JORF du 7 décembre 2011, instaurant de nouveaux barèmes dans le secteur des lieux sonorisés.

Conformément à ces décisions réglementaires, les cafés et restaurants, les établissements relevant du commerce de détail, de la grande distribution généraliste et spécialisée et les salons de coiffure relèvent, de l'application de barèmes autonomes non assis sur le droit d'auteur. Pour les autres lieux sonorisés, la tarification est liée au droit d'auteur et déterminée, par application du taux de 65% sur le montant hors taxes des droits d'auteur notifié par la Sacem, avec un minimum annuel spécifique à chaque catégorie d'activité (dont le montant est consultable sur le site spre.fr).

Pour obtenir toute information relative à la détermination du montant de la rémunération équitable, merci de prendre contact avec votre délégation régionale dont les coordonnées figurent au recto.

Données personnelles (Règlement Général à la Protection des Données n°2016/679 du 27 Avril 2016, dit "RGPD")

Données traitées par et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr

NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS

Le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'application d'une pénalité calculée en multipliant la somme par 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'émission de la présente. Le calcul de cette pénalité s'effectuera par périodes successives de 183 jours à compter de la date limite de paiement, étant entendu que la période de 183 jours au cours de laquelle le règlement interviendra sera considérée comme étant entièrement écoulée pour le calcul de ladite pénalité. La pénalité afférente à la première période de 183 jours, à savoir celle suivant immédiatement la date à laquelle le paiement aurait dû intervenir, ne pourra être inférieure à une somme représentant 10% du montant des droits exigibles. En outre, le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de l'indemnisation des autres dépenses éventuellement engagées.

*Montant HT remises déduites

**TVA acquittée sur les encaissements -Article 269-2 c du C.G.I.

VOS
INFORMATIONS

Date d'édition : 03/02/2025
N° client : 544270
N° de compte : 30001240199
N° SIRET : 35275043400016

SICA LES FINS GOURMET
SICA SICA LES FINS GOURMETS
PLACE DE LA MAIRIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

VOTRE
ESPACE CLIENT

Rendez-vous sur sacem.fr pour
consulter et régler vos factures
ou flashez ce QR code



Facture n° : 0125010150259

Paiement comptant avant le 28/02/2025
Pas d'escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION			Qte	Prix Unitaire	Montant HT
Commerce de détail Droits d'auteur du contrat 02-10000542285-17 <i>Le montant H.T. est déterminé en fonction des éléments décrits dans l'annexe transmise avec la présente facture.</i> pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026			1	163,73	163,73

VOTRE
CONTACT

@ dl.toulouse@sacem.fr
05 67 34 81 80
Délégation de Toulouse
Bd Lascrosses
7 Esplanade Compans Caffarelli
CS 28502
31685 TOULOUSE CEDEX 6

✓ Vous bénéficiez, le cas échéant, de 20% de remise sur les droits d'auteur pour déclaration de vos diffusions au préalable et signature d'un contrat dans les délais avec la Sacem.

SACEMPRO
DÉJÀ PLUS
DE **100**
PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE !

sacempro.fr

**Des offres, des réductions,
des guides, et des conseils**

QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Une autorisation préalable de la Sacem est indispensable avant toute représentation publique d'œuvres appartenant à son répertoire. Cette autorisation permet d'utiliser lesdites œuvres, en contrepartie du paiement des droits d'auteur dont les conditions financières sont définies par la Sacem en sa qualité d'ayant droit des auteurs (Articles L. 122-4 et L. 122-18 du Code de la propriété intellectuelle).

Pour obtenir toute information relative à la détermination du montant des droits d'auteur, merci de prendre contact avec votre délégation régionale dont les coordonnées figurent au recto.

La Facture / Avoir - document comptable et fiscal à conserver - comporte plusieurs informations :

TVA			CONTRIBUTIONS DIFFUSEURS			Total en € :
Base HT*	Taux	Montant**		Assiette	Taux	Total TVA :
			SS***			Total SS :
			CFP****			Total CFP :
Total TTC en €						

TVA :

Base HT : Montant HT des droits d'auteur et autres sommes facturées par la Sacem

Taux : Taux de TVA applicable

Montant : Montant de la TVA

CONTRIBUTIONS DIFFUSEURS :

SS : Contributions au régime de Sécurité sociale des auteurs

CFP : Contribution à la Formation Professionnelle des auteurs

Données personnelles (Règlement Général à la Protection des Données n°2016/679 du 27 Avril 2016, dit "RGPD")

Données traitées par et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr

NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS

Le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'application d'une pénalité calculée en multipliant la somme par 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'émission de la présente. Le calcul de cette pénalité s'effectuera par périodes successives de 183 jours à compter de la date limite de paiement, étant entendu que la période de 183 jours au cours de laquelle le règlement interviendra sera considérée comme étant entièrement écoulée pour le calcul de ladite pénalité. La pénalité afférente à la première période de 183 jours, à savoir celle suivant immédiatement la date à laquelle le paiement aurait dû intervenir, ne pourra être inférieure à une somme représentant 10% du montant des droits exigibles. En outre, le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de l'indemnisation des autres dépenses éventuellement engagées.

*Montant HT remises déduites

**TVA acquittée sur les encaissements -Article 269-2 c du C.G.I.

***Montant de la contribution à la Sécurité Sociale (SS) des auteurs (art. L 382-4 du Code de la Sécurité Sociale)

****Montant de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) des auteurs (art. L 6331-65 du Code du Travail)



Date d'émission le : 03/02/2025

Vos références à rappeler

Numéro de client
544270

N° de compte
30001240199

SICA LES FINS GOURMET
SICA SICA LES FINS GOURMETS
PLACE DE LA MAIRIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

Courriel : dl.toulouse@sacem.fr

Pour tout renseignement complémentaire : 05 67 34 81 80

ANNEXE A LA FACTURE NUMERO : 0125010150259

VOTRE CONTRAT

Votre référence contrat : 02-10000542285-17

Commerce de détail, période du 01/02/2025 au 31/01/2026

Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire pouvant aller jusqu'à

Ouverture occasionnelle - nombre de jours ouverts

7
Non

DESCRIPTION DETAILLEE DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Espace(s) de diffusion :

- 1 Radio/ Radio sur support numérique avec HP

Nombre de personnes en contact avec la clientèle

1

DROITS D'AUTEUR

Tarif général de base

204,66 €

Réduction (signature dans les délais) de 20%

-40,93 €

Tarif réduit sacem HT

163,73 €

Total annuel HT, payable en une fois

163,73 €

Les montants unitaires figurant ci-dessus sont arrondis. Le Total HT peut donc différer du résultat des différentes opérations décrites dans l'annexe.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque partie déclare être en conformité avec la réglementation Informatique et Libertés pour l'ensemble des obligations correspondant à la présente facture.

A ce titre, chaque partie s'engage à respecter les obligations suivantes :

- ne pas utiliser ou divulguer les données et informations traitées à des fins autres que celles spécifiées à la présente facture,
- prendre toutes mesures permettant d'empêcher toute utilisation détournée ou frauduleuse des données des fichiers informatiques traités.

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement par la Sacem afin de percevoir les redevances de droits d'auteur et éventuellement la rémunération équitable prévue par l'article L. 214-1 du Code de la propriété intellectuelle et notamment la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et sont destinées à la Sacem et ses partenaires.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues aux articles 38, 39 et 40 de la loi que vous pouvez exercer par voie postale, Sacem, 225 avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex.

VOS
INFORMATIONS

Date d'édition : 03/02/2025
N° client : 544270
N° de compte : 30001240190
N° SIRET : 35275043400016

SICA LES FINS GOURMET
SICA SICA LES FINS GOURMETS
PLACE DE LA MAIRIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

VOTRE
ESPACE CLIENT

Rendez-vous sur sacem.fr pour
consulter et régler vos factures
ou flashez ce QR code



Facture n° : 0125010150258

Paiement comptant avant le 28/02/2025
Pas d'escompte pour paiement anticipé

DESIGNATION				Qte	Prix Unitaire	Montant HT
Commerce de détail Droits d'auteur du contrat 02-10001911182-07 <i>Le montant H.T. est déterminé en fonction des éléments décrits dans l'annexe transmise avec la présente facture.</i> pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026 PLACE DU FOIRAIL 46160 CAJARC				1	163,73	163,73

VOTRE
CONTACT

@ dl.toulouse@sacem.fr
05 67 34 81 80
Délégation de Toulouse
Bd Lascrosses
7 Esplanade Compans Caffarelli
CS 28502
31685 TOULOUSE CEDEX 6

✓ Vous bénéficiez, le cas échéant, de 20% de remise sur les droits d'auteur pour déclaration de vos diffusions au préalable et signature d'un contrat dans les délais avec la Sacem.

SACEMPRO
DÉJÀ PLUS
DE 100
PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE !

sacempro.fr

**Des offres, des réductions,
des guides, et des conseils**

QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Une autorisation préalable de la Sacem est indispensable avant toute représentation publique d'œuvres appartenant à son répertoire. Cette autorisation permet d'utiliser lesdites œuvres, en contrepartie du paiement des droits d'auteur dont les conditions financières sont définies par la Sacem en sa qualité d'ayant droit des auteurs (Articles L. 122-4 et L. 122-18 du Code de la propriété intellectuelle).

Pour obtenir toute information relative à la détermination du montant des droits d'auteur, merci de prendre contact avec votre délégation régionale dont les coordonnées figurent au recto.

La Facture / Avoir - document comptable et fiscal à conserver - comporte plusieurs informations :

TVA			CONTRIBUTIONS DIFFUSEURS		Total en € :
Base HT*	Taux	Montant**		Assiette	Taux
			SS***		
			CFP****		
Total TTC en €					Total TVA :
					Total SS :
					Total CFP :

TVA :

Base HT : Montant HT des droits d'auteur et autres sommes facturées par la Sacem

Taux : Taux de TVA applicable

Montant : Montant de la TVA

CONTRIBUTIONS DIFFUSEURS :

SS : Contributions au régime de Sécurité sociale des auteurs

CFP : Contribution à la Formation Professionnelle des auteurs

Données personnelles (Règlement Général à la Protection des Données n°2016/679 du 27 Avril 2016, dit "RGPD")

Données traitées par et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr

NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS

Le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'application d'une pénalité calculée en multipliant la somme par 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'émission de la présente. Le calcul de cette pénalité s'effectuera par périodes successives de 183 jours à compter de la date limite de paiement, étant entendu que la période de 183 jours au cours de laquelle le règlement interviendra sera considérée comme étant entièrement écoulée pour le calcul de ladite pénalité. La pénalité afférente à la première période de 183 jours, à savoir celle suivant immédiatement la date à laquelle le paiement aurait dû intervenir, ne pourra être inférieure à une somme représentant 10% du montant des droits exigibles. En outre, le non-paiement des sommes exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de l'indemnisation des autres dépenses éventuellement engagées.

*Montant HT remises déduites

**TVA acquittée sur les encaissements -Article 269-2 c du C.G.I.

***Montant de la contribution à la Sécurité Sociale (SS) des auteurs (art. L. 382-4 du Code de la Sécurité Sociale)

****Montant de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) des auteurs (art. L. 6331-65 du Code du Travail)



Date d'émission le : 03/02/2025

Vos références à rappeler

Numéro de client 544270	N° de compte 30001240190
----------------------------	-----------------------------

SICA LES FINS GOURMET
SICA SICA LES FINS GOURMETS
PLACE DE LA MAIRIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

Courriel : dl.toulouse@sacem.fr

Pour tout renseignement complémentaire : 05 67 34 81 80

ANNEXE A LA FACTURE NUMERO : 0125010150258

VOTRE CONTRAT

Votre référence contrat : 02-10001911182-07

Commerce de détail, période du 01/02/2025 au 31/01/2026

PLACE DU FOIRAIL, 46160 CAJARC

Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire pouvant aller jusqu'à

7

Ouverture occasionnelle - nombre de jours ouverts

Non

DESCRIPTION DETAILLEE DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Espace(s) de diffusion :

- 1 Radio/ Radio sur support numérique avec HP

Nombre de personnes en contact avec la clientèle

1

DROITS D'AUTEUR

Tarif général de base	204,66 €
Réduction (signature dans les délais) de 20%	-40,93 €
Tarif réduit sacem HT	163,73 €
Total annuel HT, payable en une fois	163,73 €

Les montants unitaires figurant ci-dessus sont arrondis. Le Total HT peut donc différer du résultat des différentes opérations décrites dans l'annexe.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque partie déclare être en conformité avec la réglementation Informatique et Libertés pour l'ensemble des obligations correspondant à la présente facture.

A ce titre, chaque partie s'engage à respecter les obligations suivantes :

- ne pas utiliser ou divulguer les données et informations traitées à des fins autres que celles spécifiées à la présente facture,
- prendre toutes mesures permettant d'empêcher toute utilisation détournée ou frauduleuse des données des fichiers informatiques traités.

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement par la Sacem afin de percevoir les redevances de droits d'auteur et éventuellement la rémunération équitable prévue par l'article L. 214-1 du Code de la propriété intellectuelle et notamment la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et sont destinées à la Sacem et ses partenaires.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues aux articles 38, 39 et 40 de la loi que vous pouvez exercer par voie postale, Sacem, 225 avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex.

VENTES
INSTALLATIONS
DEPANNAGES



VENTES
INSTALLATIONS
DEPANNAGES

32 Route de Montsales
12260 VILLENEUVE

Tél : 05 65 81 50 15
Fax : 05 65 81 50 19

N° Siret : 451 296 362 000 10
Code APE : 3320 B
Id TVA : FR 55451296362
Email : vila.froidetclim@wanadoo.fr
Site Internet : www.froidclim-vila.fr

LES FINS GOURMETS SAS
32 RUE DES ALISIERS

46260 LIMOGNE EN QUERCY

FACTURE N° 10075

N° Client : 165

Villeneuve le 31/05/2024

Pièce Etablie en Euros

Réf.	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant	T
	INTERVENTION DU 31/05/24				
	OBJET : MARMITTE / SECHOIR - COUPE DISJONCTE / TROP DE FROID				
	TRAVAUX EFFECTUES				
	* MARMITTE DE DROITE				
	- Recherche de la panne				
	- Remplacement thermostat + contacteur				
	- Essai				
	* SECHOIR				
	- Recherche de la panne				
	- Relais HS				
	- Remplacement et essai				
	* CONGELATION EXTERIEURE				
	- Recherche de la panne				
	- Cable alimentation HS				
	- Prévoir remplacement				
	FOURNITURES				
ANC	1 CONTACTEUR EGO 3057255.....	1,00	28,00	28,00	4
ANC	1 THERMOSTAT 3444980.....	1,00	74,00	74,00	4
ANC	1 CONTACTEUR 1 MODULE 32 A.....	1,00	78,00	78,00	4
MO	MAIN D'OEUVRE (Départ/Retour atelier).....	5,50	62,00	341,00	4

SARL FROID ET CLIMATISATION S.VILA au Capital de 162 000 €



Facture

F20250201-1006
Bergerac, le 01/02/2025

AGENZWEB
35 Rue Fonbalquaine
24100 Bergerac
France
Olivier Suptil
o.suptil@sowink.fr
06.58.44.24.58

SICA LES FINS GOURMETS
GRAND PLACE
46260 LIMOGNE EN QUERCY
N° de TVA : FR35352750434
N° Siret : 35275043400024

Description	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
Abonnement mensuel animation des réseaux sociaux Facebook et Instagram liés - Liaison Instagram/facebook - Chaque post sera identique sur les 2 réseaux - Rédaction des contenus - Création des visuels - Recherche d'abonnés - Prise en charge des messages simples - 1 à 3 parutions par semaine en fonction de votre activité - Point de suivi téléphonique et / ou mail (en fonction de votre agenda)	150,00 €	1	150,00 €
Abonnement animation du Google MyBusiness - Ajout de photos ou autres éléments permettant la mise à jour régulière des données de la fiche - Prise en charge des messages	200,00 €	1	200,00 €

 **PAYÉ**

Modalités et conditions de règlement :

Par prélèvement ou par virement bancaire

Code B.I.C : CCBPFRPPVER

Code I.B.A.N : FR76 1870 7000 3031 8214 0873 475

Vous pouvez payer cette facture en vous rendant à l'adresse suivante :

<https://axonaut.com/document/73WA67VXX6GS1D3QY9LWBKSY3JHHFYQL>

La présente facture sera payable au plus tard le : 03/03/2025

Passé ce délai, sans obligation d'envoi d'une relance, conformément à l'article L441-10 II du Code de Commerce il sera appliqué une pénalité calculée à un taux annuel de 15%. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera aussi exigible. Escompte pour paiement anticipé : néant. Les opérations donnant lieu à facture sont constituées exclusivement de prestations de services.

Total HT 350,00 €

TVA 20,00% 70,00 €

Total TTC 420,00 €

3YAS

Les Fins Gourmets
32 RUE DES ALISIERS
46260 Limogne-en-Quercy

Le 24/02/2025

FACTURE N° CGA-2025-F00000435

Etabli par le Concours Général Agricole pour le compte du CENECA

Description Prestation	Quantité	Taux TVA	Montant TVA	Montant HT
Commande CGA-2025-BC00000451 - Date de commande : 24/02/2025 Imprimeur : S.A.S. CHEVALIER ETIQUETTES				
Médaille d'Or CGA 2025 - Quantité : 5 000 - Produit P-PAL46-4 - Magrets de Canard séchés ou séchés et fumés - Magret de Canard séché non tranché - MAGRET DE CANARD SECHE Type de colle: Standard Détail redevance : 5 000 x 31,00 € HT le mille	5 000	20 %	31,00	155,00
Médaille d'Argent CGA 2025 - Quantité : 5 000 - Produit P-PAL46-5 - Magrets de Canard séchés ou séchés et fumés - Magret de Canard séché tranché - MAGRET DE CANARD SECHE TRANCHE Type de colle: Standard Détail redevance : 5 000 x 31,00 € HT le mille	5 000	20 %	31,00	155,00
Macaron d'Or CGA 2025 - Quantité : 3 - Produit P-PAL46-4 - Magrets de Canard séchés ou séchés et fumés - Magret de Canard séché non tranché - MAGRET DE CANARD SECHE Détail redevance : 3 x 6,00 € HT 1er macaron offert joint à la première commande de 5000 médailles minimum	3	20 %	2,40	12,00
Macaron d'Argent CGA 2025 - Quantité : 3 - Produit P-PAL46-5 - Magrets de Canard séchés ou séchés et fumés - Magret de Canard séché tranché - MAGRET DE CANARD SECHE TRANCHE Détail redevance : 3 x 6,00 € HT 1er macaron offert joint à la première commande de 5000 médailles minimum	3	20 %	2,40	12,00
Kit Numérique 2025 - Redevance obligatoire Ce produit est automatiquement ajouté à votre panier lors de votre 1ere commande de médailles 2025. Ce kit vous confère un accès aux fichiers numériques des médailles depuis votre espace lauréat. Toute reproduction de la marque médaille doit faire l'objet d'une validation préalable du Concours Général Agricole. Article 40 du règlement national	1	20 %	12,00	60,00
Frais de port : Livraison Normal		20 %	3,81	19,05

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé. Le non-respect des échéances de paiement de la facture entraînera des pénalités de 3 fois le taux de l'intérêt légal en cours Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€ Pour toute question sur cette facture : Tél. 07 85 65 36 10 / 06 07 50 47 59 - facturation@concours-general-agricole.fr	Total HT	413,05 €
	Total TVA	82,61 €
	Total TTC	495,66 €

RÈGLEMENT À RÉCEPTION DE FACTURE - **Un règlement par facture.**

Par chèque :

Libellé à l'ordre du CENECA et adressé à :
CENECA - CGA
27 rue Saint-Ferdinand
75017 PARIS

Joindre le coupon réponse ci-dessous

Par virement :

IBAN : FR76 1820 6004 2040 4432 5600 103

BIC : AGRIFRPP882

Titulaire du compte : CENECA C.G.A

Veillez indiquer le numéro de la facture lors de votre virement
Ne pas confondre avec les coordonnées de COMEXPOSIUM

COUPON à joindre à votre règlement par chèque.

N° Candidat 046-00008 - Les Fins Gourmets

FACTURE N° CGA-2025-F00000435

Date de la facture 24/02/2025

Net à payer 495,66 €